

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Accord-cadre à bons de commande de Fournitures Courantes et Services

#### MAPA

#### 1 - Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Petite-Île – Service Commande Publique

Adresse : 192 rue Mahé de Labourdonnais, B.P. 28 - 97429 Petite-Île

Téléphone : 02 62 56 79 79

Courriel : [marches@petite-ile.re](mailto:marches@petite-ile.re)

Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

**2 - Procédure de passation :** Procédure adaptée, passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

**3 - Objet de l'accord-cadre :** Acquisition d'équipements de signalisation

**4 - Décomposition en lots :** La consultation est divisée en deux lots distincts dont les montants maximums annuels sont les suivants :

- Lot n°1 : Signalisation routière  
Montant maximum : 80 000 € HT
- Lot n°2 : Signalétique  
Montant maximum : 10 000 € HT

**5 - Durée de l'accord-cadre :** L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, au 31 décembre 2020.

Il est prorogé tacitement par périodes d'une durée d'un an sans pouvoir excéder une durée totale de deux ans.

**6 - Conditions d'obtention du dossier de consultation :** Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le site internet : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

**7 - Critères de jugement des offres :** Pour aboutir au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le Pouvoir Adjudicateur se fondera sur les critères suivants avec leur pondération :

- **Pour le lot n° 1**
  1. Prix : 60 %
  2. Valeur Technique : 40 %
- **Pour le lot n° 2**
  1. Prix : 85 %
  2. Délai de livraison : 15 %

Le détail de la notation est précisé dans le règlement de la consultation.

**8 - Critères de sélection des candidatures :** Les candidatures qui ne présentent pas de

garanties techniques, professionnelles et financières jugées suffisantes ne seront pas admises. Les documents à produire sont indiqués au règlement de la consultation.

**9 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**10 - Date limite de réception des offres :** les offres, rédigées en français, devront parvenir par voie électronique (via le profil acheteur : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com> et selon les conditions définies au règlement de la consultation) avant :

**le 16/12/2019, à 12H00 (heure locale, UTC + 4).**

**11 - Date d'envoi de l'avis à la publication :** 22/11/2019.

Petite-Île, 21/11/2019  
Le Maire,  
Serge Hoareau